

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique,
de la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature

ARRÊTÉ du 28 novembre 2025

fixant, au titre de l'année 2026, la composition du jury du concours interne à caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

La ministre de la transition écologique de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2009 modifié fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, du concours externe sur titres et travaux et du concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2025, autorisant au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un concours interne à caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts,

ARRÊTENT

Article 1^{er}

Le jury du concours interne à caractère professionnel d'accès des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, des ingénieurs de recherche des établissements publics placés sous tutelle des ministres chargées de l'agriculture ou du développement durable, des ingénieurs des travaux publics de l'État, des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, des ingénieurs des travaux de la météorologie, des ingénieurs des sciences géographiques et du numérique de l'Institut national de l'information géographique et forestière, au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts est composé comme suit :

Présidence du jury :

Monsieur Jérôme GIURICI, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale, président ;

Monsieur Patrick FALCONE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle en cas d'empêchement du président du jury, assurera la présidence.

Membres du jury :

Monsieur Benoit ARCHAMBAULT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
Madame Dorothée DEMAILLY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
Madame Caroline GREGOIRE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
Madame Fanny HERAUD, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
Monsieur Benoit JACQUEMIN, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale ;
Madame Naima LAGDAA, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe normale ;
Madame Anne RIZAND, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe normale ;
Madame Adèle VEERABADREN, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Article 2

La directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et la cheffe du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 28 novembre 2025

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité
et des négociations internationales sur le climat et la nature,

Pour la ministre et par délégation,
La sous-directrice du recrutement et de la mobilité

Virginie LENOBLE
28.11.2025 8h26

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Pour la ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la gestion des carrières
et de la rémunération

M. CASTAINGS